



Séance du Conseil du 7 Juillet 2022 Extrait du registre des délibérations

Délibération n°138/2022

Prolongation de la convention d'intervention foncière « Impulsion-réalisation » du site 75 Route de Sospel par avenant d'une durée de deux ans.

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- FONTAN :
OLHARAN :** M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSÉ, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESC
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-138-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception en préfecture : 22/07/2022

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°138/2022

OBJET : Prolongation de la convention d'intervention foncière « Impulsion-réalisation » du site 75 Route de Sospel par avenant d'une durée de deux ans.

RAPPORTEUR : M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président

Dans le cadre de la convention « Impulsion-Réalisation » la ville de Menton, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) ont signé le 13 décembre 2016, une convention d'intervention foncière visant la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux sur le site dit « 75 Sospel ».

En continuité de la convention initiale, de la livraison de la résidence « Les Faunes » constituée de soixante logements familiaux, d'une crèche et d'un local associatif d'intérêt général, la ville de Menton, la CARF et l'EPF PACA souhaitent poursuivre et achever le renouvellement urbain de ce périmètre par une nouvelle opération de quarante et un appartements et d'un local d'activité. L'acquisition complète du foncier s'est achevée le 12 mai 2020. Le permis de construire a été accordé le 1^{er} septembre 2021. Les recours des riverains ont été déposés au mois d'octobre et le dernier le 28 février 2022.

Les recours intentés retardant la cession entre l'opérateur et le constructeur et l'aboutissement de la convention d'intervention foncière, il est nécessaire de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2024 pour permettre la continuité du portage.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 24 juin 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière « Impulsion-Réalisation », du site 75 route de Sospel, prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-138-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022